

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIII

Québec, 8 octobre 1910

No 9

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 129. — Les Quarante-Heures de la semaine, 129. — Le Congrès Eucharistique de Montréal, 130. — Nominations ecclésiastiques, 132. — Véture et profession religieuse, 133. — Chronique générale, 133. — Lettre de Notre Saint-Père le Pape Pie X, 134. — Le Décret sur la communion des jeunes enfants, 139. — L'arbitrage du Saint-Père, 143. — Dans le Congo belge, 142. — Bibliographie, 143.

Calendrier

— o —

9 DIM.	b	XXI apr. Pent. et 11 oct. Maternité de la B. V. M., <i>dbl. maj.</i> Sol. de S. Michel, <i>Kyr. 2 cl. II Vêp.</i> , mém. du suiv. et du dim. seulement.
10 Lundi	†b	S. François de Borgia, confesseur.
11 Mardi	†vr	De la férie.
12 Mercr.	†vri	
13 Jeudi	†b	S. Edouard, confesseur.
14 Vend.	r	S. Calixte I, pape et martyr.
15 Samd.	b	Ste Thérèse, vierge.

— o —

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
9 octobre, Les RR. PP. Jésuites, Québec. — 10, Saint Malachie. — 11, Saint-Lambert. — 12, Saint-Calixte. — 13, Saint-Lazare. — 14, Saint-Adrien.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE MONTRÉAL

— o —

Nous donnions, il y a quelque temps, quelques-unes des impressions que nous a fait éprouver ce grand événement religieux du récent Congrès eucharistique. Il nous paraît utile de reproduire ici ce qu'a dit la *Semaine religieuse* de Montréal sur la séance d'ouverture de ces solennelles assises, et d'enregistrer dans nos pages quelques documents officiels, publiés à leur occasion et dont l'importance est très grande.

L'OUVERTURE DU CONGRÈS

L'ouverture solennelle du Congrès a donné lieu à l'une des plus grandioses manifestations de foi dont Montréal ait jamais été témoin.

Longtemps avant l'heure fixée pour la cérémonie, des milliers de personnes stationnaient aux abords du temple, attendant l'arrivée du cardinal-légit pour se courber sous sa bénédiction. A tous les points de vue : par le nombre et le recueillement des assistants, par les décorations éblouissantes de l'autel et de la nef, par l'éloquence et la beauté des discours, nous avons vécu là une soirée inoubliable.

Deux incidents de cette première séance méritent particulièrement de fixer l'attention : la dépêche du Saint-Père et de celle de Sa Majesté le Roi d'Angleterre.

Pie X, implorant de loin les bénédictions du Ciel sur les congressistes, ainsi que sur les Canadiens en général, nous faisait penser que les rapports de notre peuple avec le Saint-Siège ne datent pas d'aujourd'hui. Et les zouaves pontificaux, qui portaient le dais au-dessus de son représentant, ajoutaient à ce souvenir, par leur seule présence, quelque chose d'infiniment touchant.

Le cardinal Vannutelli avait assuré le Roi « de notre reconnaissance pour les modifications apportées récemment à la déclaration royale », et, comme toujours, « de notre inaltérable loyauté ». Sa majesté a répondu en exprimant « son plaisir et sa satisfaction ». Aussi bien Georges V sait-il, et depuis longtemps, qu'il ne compte pas dans son Empire de plus fidèles sujets que les catholiques du Canada.

MESSAGE DE S. E. LE CARDINAL LEGAT A SA SAINTÉTÉ PIE X

A Sa Sainteté Pie X,

Rome.

Congressistes accourus Montréal de tous pays, ancien et nouveau monde, unis par même amour à Jésus dans Eucharistie, même piété filiale à Jésus dans son Vicaire, profondément reconnaissants à Sa Sainteté avoir daigné envoyer Cardinal Légat les présider en son nom, fiers des cent vingt évêques, faisant couronne au Légat, enthousiasmés par les manifestations splendides de foi du Canada, par l'accueil admirable Archevêque, par attentions délicates gouvernement et cité, mettent humblement aux pieds de Votre Sainteté personnes, travaux, intentions ; professent amour, obéissance, dévouement illimité au Pape restaurateur de tout dans le Christ, implorent Bénédiction Apostolique sur premier Congrès Eucharistique international tenu sur le continent américain, constituant événement considérable et affirmant pour première fois union ancien et nouveau monde sur terrain religieux autour Eucharistie et Papauté.

Vincenzo Cardinal VANNUTELLI.

RÉPONSE DU PAPE

Au Cardinal Vincent Vannutelli,

Légat Pontifical, Montréal.

Saint-Père profondément touché si nobles sentiments exprimés par congressistes accourus en foule à Montréal des pays ancien et nouveau monde avec cent vingt évêques, nombreux clergé autour de Votre Eminence pour rendre sublime, universel hommage de foi, d'amour à Jésus Hostie, en ce premier Congrès Eucharistique international tenu sur continent américain ; apprend avec vive joie, émotion, splendides manifestations, piété admirable, union, dévouement, gouvernement, cité, peuple canadien, avec autorités religieuses, s'unit de tout cœur aux congressistes en ces solennités touchantes, et priant

Jésus Eucharistie de répandre l'abondance de ses faveurs sur les personnes et les travaux, envoie avec effusion la bénédiction apostolique.

Cardinal MERRY DEL VAL.

MESSAGE DE S. E. LE CARDINAL LÉGAT A SA MAJESTÉ GEORGES V

Les catholiques de l'Empire, évêques, prêtres et laïques, réunis en Congrès Eucharistique International à Montréal, prient Votre Majesté d'agréer l'hommage respectueux de leur inaltérable loyauté et l'expression de leur profonde reconnaissance pour les modifications apportées à la déclaration royale. Avec eux, les autres congressistes, venus de toutes les parties du monde, offrent leurs vœux de bonheur et de prospérité à Votre Majesté et à la famille royale.

Vincenzo Cardinal VANNUTELLI.

RÉPONSE DU ROI

A Son Eminence le Cardinal Vannutelli,

Je remercie sincèrement Votre Eminence et tous ceux qui sont présents au Congrès Eucharistique International réunis à Montréal, de l'expression de loyauté et de bons souhaits contenus dans le télégramme que j'ai reçu aujourd'hui, avec beaucoup de plaisir et de satisfaction.

GEORGES V.

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque ont été nommés :

- M. l'abbé Napoléon Lafrance, curé à Notre-Dame de Honfleur ;
 " " Irénée Fortin, vicaire à Notre-Dame de Portneuf ;
 " " Ernest Chapleau, vicaire à Saint-Pascal ;
 " " Albert Roberge, vicaire à Saint-Charles de Bellechasse ;
 " " Léon Vien, vicaire à Notre-Dame de Jacques-Cartier ;
 " " Egide Groleau, vicaire à Saint-Roch de Québec ;

M. l'abbé A. Boulet, vicaire à Saint-Joseph, Beauce ;
 " " Philippe Mathieu, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
 Monseigneur C.-O. Gagnon a été nommé par Monseigneur
 l'Archevêque assistant directeur de l'Action sociale catholique

Vêtue et profession religieuse

Le 4 octobre une belle cérémonie religieuse avait lieu à l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang de Québec.

Après avoir célébré le saint Sacrifice de la messe en présence de la communauté et d'un grand nombre de fidèles, M. l'abbé Lionel-Saint-Georges Lindsay, secrétaire-archiviste de l'archevêché, a reçu les vœux perpétuels des Révérendes Sœurs Alice Doyle dite de Saint-Henri, de Saint-Pierre de Broughton ; Marie-Louise Watters dite de Jeanne d'Arc, de Québec ; Blanche Launière dite de Saint-Anselme, de Chambord ; Florida Couture dite de Sainte-Anastasie, de Lévis ; et il a imposé l'habit religieux aux Révérendes Sœurs Julie-Anna Proulx dite de Saint-Michel, de Saint-Raymond ; Marie-Ange Beaudet dite de Saint-Raphaël, de Saint-Jean-Deschaillons ; Noëlla Paris dite de Saint-Martin, de Saint-Jean-Deschaillons ; et Aurore Gallichant dite de Sainte-Blancide, de Lévis.

Le sermon de circonstance a été prêché par le Révérend Père Ths. Couët, religieux de Saint-Dominique

M. l'abbé Lindsay avait pour assistants M. l'abbé Tascheureau, curé de Notre-Dame du Portage, et M. l'abbé Picher, curé de Saint-Léonard de Portneuf, MM. les abbés Robert Lagueur, curé de Saint-Roch de Québec et Adjudor Faucher, aumônier de l'Hôtel-Dieu, étaient présents au chœur.

Chronique générale

LA CONDAMNATION DU « SILLON »

Nous commençons aujourd'hui la publication de la Lettre du Saint-Père portant condamnation du *Sillon*. Nous entendons bien que cette question du Sillon ne concerne pas directement notre pays. Mais il y a dans ce document des considérations générales dont l'intérêt et l'utilité sont très grands pour les catholiques du monde entier, lesquels, à notre époque et suivant la diversité de leur situation, peuvent rencontrer et rencontrent en effet, en plus d'un endroit, les écueils que les Sillonnistes de France n'ont pas su éviter. Sans compter que, l'occasion se présentant, ou sera content, dans un avenir plus ou moins prochain, de savoir où trouver rapidement cette Lettre pontificale.

LETTRE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE X
AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES FRANÇAIS

A nos bien-aimés fils Pierre-Hector Couillié, cardinal-prêtre de la S. E. R., archevêque de Lyon ; Louis-Henri Luçon, cardinal-prêtre de la S. E. R., archevêque de Reims ; Paulin-Pierre Andrieu, cardinal-prêtre de la S. E. R., archevêque de Bordeaux ; et à tous nos autres vénérables frères les archevêques et évêques français.

PIE X, PAPE

Vénérables Frères, Salut et bénédiction apostolique.

Notre charge apostolique Nous fait un devoir de veiller à la pureté de la foi et à l'intégrité de la discipline catholique, de préserver les fidèles des dangers de l'erreur et du mal, surtout quand l'erreur et le mal leur sont présentés dans un langage entraînant, qui, voilant le vague des idées et l'équivoque des expressions sous l'ardeur du sentiment et la sonorité des mots, peut enflammer les cœurs pour des causes séduisantes, mais funestes. Telles ont été naguère les doctrines des prétendus philosophes du dix-huitième siècle, celles de la Révolution et du libéralisme tant de fois condamnées ; telles sont encore aujourd'hui les théories du *Sillon*, qui, sous leurs apparences brillantes et généreuses, manquent trop souvent de clarté, de logique et de vérité, et, sous ce rapport, ne relèvent pas du génie catholique et français.

Nous avons hésité longtemps, Vénérables Frères, à dire publiquement et solennellement Notre pensée sur le *Sillon*. Il a fallu que vos préoccupations vîssent s'ajouter aux Nôtres pour Nous décider à le faire. Car Nous aimons la vaillante jeunesse enrôlée sous le drapeau du *Sillon*, et Nous la croyons digne, à bien des égards, d'éloge et d'admiration. Nous aimons ces chefs, en qui Nous Nous plaisons à reconnaître des âmes élevées, supérieures aux passions vulgaires et animées du plus noble enthousiasme pour le bien. Vous les avez vus, Vénérables Frères, pénétrés d'un sentiment très vif de la fraternité humaine, aller au-devant de ceux qui travaillent et qui souffrent.

frent pour les relever, soutenus dans leur dévouement par leur amour pour Jésus-Christ et la pratique exemplaire de la religion.

C'était au lendemain de la mémorable Encyclique de Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Léon XIII, sur la condition des ouvriers. L'Eglise, par la bouche de son chef suprême, avait déversé sur les humbles et les petits toutes les tendresses de son cœur maternel, et semblait appeler de ses vœux des champions toujours plus nombreux de la restauration de l'ordre et de la justice dans notre société troublée. Les fondateurs du *Sillon* ne venaient-ils pas, au moment opportun, mettre à son service des troupes jeunes et croyantes pour la réalisation de ses désirs et de ses espérances ? Et de fait, le *Sillon* éleva parmi les classes ouvrières l'étendard de Jésus-Christ, le signe du salut pour les individus et les nations, alimentant son activité sociale aux sources de la grâce, imposant le respect de la religion aux milieux les moins favorables, habituant les ignorants et les impies à entendre parler de Dieu, et souvent, dans des conférences contradictoires, en face d'un auditoire hostile, surgissant, éveillé par une question ou un sarcasme, pour crier hautement et fièrement sa foi. C'étaient les beaux temps du *Sillon* ; c'est son beau côté qui explique les encouragements et les approbations que ne lui ont pas ménagés l'épiscopat et le Saint-Siège, tant que cette ferveur religieuse a pu voiler le vrai caractère du mouvement sillonniste.

Car, il faut le dire, Vénérables Frères, nos espérances ont été, en grande partie, trompées. Un jour vint où le *Sillon* accusa, pour les yeux clairvoyants, des tendances inquiétantes. Le *Sillon* s'égarait. Pouvait-il en être autrement ? Ses fondateurs, jeunes, enthousiastes et pleins de confiance en eux-mêmes, n'étaient pas suffisamment armés de science historique, de saine philosophie et de forte théologie pour affronter sans péril les difficiles problèmes sociaux vers lesquels ils étaient entraînés par leur activité et leur cœur, et pour se prémunir, sur le terrain de la doctrine et de l'obéissance, contre les infiltrations libérales et protestantes.

Les conseils ne leur ont pas manqué, les admonestations vinrent après les conseils ; mais Nous avons eu la douleur de voir et les avis et les reproches glisser sur leurs âmes fuyantes

et demeurer sans résultat. Les choses en sont venues à ce point que Nous trahirions notre devoir si Nous gardions plus longtemps le silence. Nous devons la vérité à nos chers enfants du *Sillon*, qu'une ardeur généreuse a emportés dans une voie aussi fausse que dangeureuse. Nous la devons à un grand nombre de séminaristes et de prêtres que le *Sillon* a soustraits, sinon à l'autorité, au moins à la direction et à l'influence de leurs évêques. Nous la devons, enfin, à l'Eglise, où le *Sillon* sème la division et dont il compromet les intérêts.

En premier lieu, il convient de relever sévèrement la prétention du *Sillon* d'échapper à la direction de l'autorité ecclésiastique. Les chefs du *Sillon*, en effet, allèguent qu'ils évoluent sur un terrain qui n'est pas celui de l'Eglise; qu'ils ne poursuivent que les intérêts de l'ordre temporel et non de l'ordre spirituel; que le sillonniste est tout simplement un catholique voué à la cause des classes laborieuses, aux œuvres démocratiques, et puisant dans les pratiques de sa foi l'énergie de son dévouement; que, ni plus ni moins que les artisans, les laboureurs, les économistes et les politiciens catholiques, il demeure soumis aux règles de la morale, communes à tous, sans relever, ni plus ni moins qu'eux, d'une façon spéciale, de l'autorité ecclésiastique.

La réponse à ces subterfuges n'est que trop facile. A qui fera-t-on croire, en effet, que les sillonnistes catholiques, que les prêtres et les séminaristes enrôlés dans leurs rangs n'ont en vue, dans leur activité sociale, que les intérêts temporels des classes ouvrières? Ce serait, pensons-Nous, leur faire injure que de le soutenir. La vérité est que les chefs du *Sillon* se proclament des idéalistes irréductibles, qu'ils prétendent relever les classes laborieuses en relevant d'abord la conscience humaine, qu'ils ont une doctrine sociale et des principes philosophiques et religieux pour reconstruire la société sur un plan nouveau, qu'ils ont une conception spéciale de la dignité humaine, de la liberté, de la justice et de la fraternité, et que, pour justifier leurs rêves sociaux, ils en appellent à l'Evangile, interprété à leur manière, et, ce qui est plus grave encore, à un Christ défiguré et diminué. De plus, ces idées ils les enseignent dans leurs cercles d'études, ils les inculquent à leurs camarades, ils les font passer dans leurs œuvres. Ils sont donc

vraiment professeurs de morale sociale, civique et religieuse, et, quelques modifications qu'ils puissent introduire dans l'organisation du mouvement sillonniste, Nous avons le droit de dire que le but du *Sillon*, son caractère, son action ressortissent au domaine moral, qui est le domaine propre de l'Église, et, qu'en conséquence, les sillonnistes se font illusion lorsqu'ils croient évoluer sur un terrain aux confins duquel expirent les droits du pouvoir doctrinal et directif de l'autorité ecclésiastique.

Si leurs doctrines étaient exemptes d'erreurs, c'eût déjà été un manquement très grave à la discipline catholique que de se soustraire obstinément à la direction de ceux qui ont reçu du ciel la mission de guider les individus et les sociétés dans le droit chemin de la vérité et du bien. Mais le mal est plus profond. Nous l'avons déjà dit : le *Sillon*, emporté par un amour mal entendu des faibles, a glissé dans l'erreur.

En effet, le *Sillon* se propose le relèvement et la régénération des classes ouvrières. Or, sur cette matière, les principes de la doctrine catholique sont fixés, et l'histoire de la civilisation chrétienne est là pour en attester la bienfaisante fécondité. Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, les a rappelés dans des pages magistrales, que les catholiques occupés de questions sociales doivent étudier et toujours garder sous les yeux. Il a enseigné notamment que la démocratie chrétienne doit « maintenir la diversité des classes, qui est assurément le propre de la cité bien constituée, et vouloir pour la société humaine la forme et le caractère que Dieu, son auteur, lui a imprimés (1) ». Il a flétri « une certaine démocratie qui va jusqu'à ce degré de perversité que d'attribuer dans la société la souveraineté au peuple et à poursuivre la suppression et le nivellement des classes ». En même temps, Léon XIII imposait aux catholiques un programme d'action, le seul programme capable de replacer et de maintenir la société sur ses bases chrétiennes séculaires. Or, qu'ont fait les chefs du *Sillon* ? Non seulement ils ont adopté un programme et un enseigne-

(1) *Disperses tuerentur ordines, sane proprios bene constituta civitatis ; eam demum humano convictui velint formam atque indolem esse, qualem Deus auctor indidit* (Encyclique *Graves de communi*).

ment différents de celui de Léon XIII (ce qui serait déjà singulièrement audacieux de la part de laïques se posant ainsi, concurremment avec le Souverain Pontife, en directeurs de l'activité sociale dans l'Eglise) mais ils ont ouvertement rejeté le programme tracé par Léon XIII et en ont adopté un diamétralement opposé ; de plus, ils repoussent la doctrine rappelée par Léon XIII sur les principes essentiels de la société, placent l'autorité dans le peuple ou la suppriment à peu près, et prennent comme idéal à réaliser le nivellement des classes. Ils vont donc, au rebours de la doctrine catholique, vers un idéal condamné.

Nous savons bien qu'ils se flattent de relever la dignité humaine et la condition trop méprisée des classes laborieuses, de rendre justes et parfaites les lois du travail et les relations entre le capital et les salariés, enfin de faire régner sur terre une meilleure justice et plus de charité, et, par des mouvements sociaux profonds et féconds, de promouvoir dans l'humanité un progrès inattendu. Et certes, Nous ne blâmons pas ces efforts qui seraient, de tous points, excellents, si les sillonnistes n'oubliaient pas que le progrès d'un être consiste à fortifier ses facultés naturelles par des énergies nouvelles et à faciliter le jeu de leur activité dans le cadre et conformément aux lois de sa constitution, et qu'au contraire, en blessant ses organes essentiels, en brisant le cadre de leur activité, on pousse l'être non pas vers le progrès, mais vers la mort. C'est cependant ce qu'ils veulent faire de la société humaine ; c'est leur rêve de changer ses bases naturelles et traditionnelles, et de promettre une cité future éditée sur d'autres principes, qu'ils osent déclarer plus féconds, plus bienfaisants que les principes sur lesquels repose la cité chrétienne actuelle.

Non, Vénérables Frères, — il faut le rappeler énergiquement dans ces temps d'arnache sociale et intellectuelle, où chacun se pose en docteur, et en législateur, — on ne bâtira pas la cité autrement que Dieu ne l'a bâtie ; on n'édifiera pas la société, si l'Eglise n'en jette les bases et ne dirige les travaux ; non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins

contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété: *omnia instaurare in Christo.*

(A suivre)

Le Décret sur la communion des jeunes enfants

— o —

Avec un confrère de France, nous pouvons dire que ce Décret « a jeté la surprise et disons-le aussi, quelque émotion dans le monde catholique. Il donnera lieu à de nouvelles réglementations. Quand l'heure sera venue, l'autorité épiscopale parlera. »

En attendant que nos évêques prennent les mesures nécessitées par le récent Décret, nos lecteurs verront avec profit ce que le même confrère et la *Croix* (de Paris) ont publié relativement à cette courageuse initiative de N. S. P. Pie X :

Depuis longtemps déjà, Rome, dans des documents particuliers, désapprouvait la coutume française de refuser aux enfants les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

Pie IX faisait écrire, le 12 mars 1856, par le cardinal Antonelli, secrétaire d'État, aux évêques de France :

« Comme on sait combien la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie contribue à protéger et consacrer l'innocence des enfants, et combien leur usage assidu sert à nourrir et fortifier la piété croissante de ces tendres petits cœurs, le Saint-Père improuve absolument cette méthode, et il excite l'attention et la sollicitude des évêques à suivre la droite règle en admettant les enfants à la fréquentation des sacrements »

Plus récemment, le 21 juillet 1888, la S. Congrégation du Concile, au sujet des ordonnances épiscopales réglementant l'âge des premières communions solennelles, s'exprimait ainsi :

« Ces ordonnances doivent être confirmées eu égard aux circonstances de temps et de lieu, *dans une certaine mesure.* La mesure est que, selon les décrets des Conciles de Latran et de Trente, un évêque ne peut empêcher les curés d'admettre à la première communion privée des enfants pour lesquels il est évident qu'ils sont parvenus à l'âge de discrétion. »

Y a-t-il lieu de craindre, de par le fait de ce Décret, la disparition de la belle et pieuse cérémonie de la Première Communion ?

Rien ne motive cette crainte. Les Papes sont si éloignés de vouloir la suppression de la Première Communion, telle qu'elle se pratique en France, que là où cet usage n'existe pas, ils s'efforcent de l'implanter. Le 17 décembre 1887, Léon XIII disait à l'archevêque de Chambéry : « Si j'étais encore évêque de Pérouse, je ferais ce que vous faites en France. Ce serait un grand bien pour l'Italie, si l'usage de la Première Communion solennelle s'y introduisait. » Et Pie X, à la date du 12 janvier 1905, écrivait au Cardinal Vicaire pour ordonner que tous les ans, la Première Communion des enfants soit célébrée solennellement dans toutes les paroisses de Rome.

La *Croix de Paris*, dans son n° du 25 juin, publie un interview de S. E. le cardinal Ferrata. Cette interview semble donner bien des clartés sur toutes ces questions : aussi nous n'hésitons pas à la publier *in extenso* ;

« Depuis longtemps, nous étions d'avis qu'il fallait rappeler les fidèles à la doctrine et à la pratique traditionnelles.

« Une demande posée par l'Ordinaire de Strasbourg a été l'occasion. Dans la réunion des statuts, les chanoines voulaient reculer l'âge de la Première Communion à 14 ans ; ils donnaient comme motif que ce serait le moyen d'avoir des enfants, beaucoup mieux instruits dans les vérités de la foi, les enfants étant assidus au catéchisme jusqu'à leur Première Communion et seulement jusqu'à cette époque-là. Mgr l'évêque ne partageait pas cette façon de voir et voulait que la Première Communion fût fixée au moins à 12 ans.

« La Congrégation des Sacrements a répondu en rappelant le principe : c'est quand ils ont atteint l'âge de discrétion, ou l'usage de la raison, qu'il faut admettre les enfants à la sainte Table.

« Ceci se passait en mars dernier. Nous avons décidé d'éclaircir une bonne fois la question. Nous avons préparé le Décret, tous les cardinaux de la Congrégation des Sacrements, réunis en assemblée plénière, l'ont étudié et discuté. Je puis vous dire que ce Décret, nous l'avons « limé » jusqu'au dernier moment. Nous aurions pu nous contenter de formuler les règles. Nous avons voulu les faire précéder d'un exposé historique et théologique.

« Le Saint-Père était, naturellement, au courant de nos travaux ; il y a pris une part prépondérante. Et quand je lui ai porté le projet définitif, il en a été très heureux. Comme vous l'avez lu, il l'a sanctionné de son autorité suprême, avec une grande joie.

« A cette occasion, Sa Sainteté me racontait qu'il venait de recevoir de Turin une lettre d'un petit garçon de 6 ans. Avec une naïveté charmante, cet enfant racontait au Pape qu'il venait de communier pour la première fois, qu'il avait bien prié Jésus pour lui, et qu'il demandait une bénédiction. Le Saint-Père lui répondit de sa main et lui fit envoyer un cadeau. « Comment, disait le Saint-Père, priver Jésus de prendre contact avec ces âmes innocentes et de les fortifier de sa grâce à l'âge où ils vont en avoir le plus besoin ? »

Je me suis permis de dire à Son Eminence : « Le Décret *Quam singulari Christus amore* est d'une logique admirable. Mais vous connaissez assez, Eminence, nos coutumes de France, la splendeur de nos cérémonies de Première Communion, pour deviner le bouleversement que va produire ce décret !

« — Evidemment, nous l'avons bien prévu. Mais la gêne ne sera que transitoire. Et on en viendra bien vite à un usage plus conforme à la saine théologie.

« On ne doit pas, comme le dit le Décret, considérer la communion, la Première Communion, comme une récompense ou comme un moyen de coercition et de gouvernement. Ce serait dénaturer l'auguste sacrement, entraver les intentions de Notre-Seigneur lui-même.

« Vous verrez qu'en France surtout, on trouvera vite les moyens de retenir d'une autre façon les enfants au catéchisme, qu'il faut, bien entendu, maintenir, et développer tant qu'on le peut.

« Le Décret prévoit même les communions générales d'enfants, auxquelles on pourra donner un très grand éclat. Mais on y fera participer tous les enfants qui, par l'initiative de leurs parents et de leur confesseur, se seront déjà approchés de la sainte Table d'une façon privée, pour ainsi dire.

« Voyez-vous, par ces communions privées de vraie dévotion, l'enfant ne sera plus exposé, comme cela se présentait trop souvent, à mettre à l'arrière-plan le principal. Toutes les splendeurs extérieures qui entouraient la Première Communion pouvaient faire plus d'impression sur leur esprit que la réception même du sacrement ; je parle des splendeurs mondaines : toilettes, visites, festins, etc.

« En conduisant à Notre-Seigneur le petit enfant dès qu'il connaît les principaux mystères et qu'il sait distinguer le pain eucharistique du pain ordinaire, vous laissez libre champ à la grâce qui fera des merveilles dans ces cœurs tout innocents.

« Quant à la fréquentation des catéchismes, encore une fois

on trouvera d'autres moyens, récompenses, distributions de prix, etc.

« — Eminence, peut-être certains esprits se butteront-ils contre la nécessité de la préparation.

« — Mais il est plus facile de préparer à une bonne communion des enfants de 7 ans que des garçons et des fillettes de 14 ans. Qu'on ne l'oublie pas, nous le rappelons dans le Décret, la connaissance requise est une certaine notion des mystères nécessaires de nécessité de moyen, et la distinction entre le pain eucharistique et le pain ordinaire. Est-il plus difficile à un enfant de 7 ans qu'à un enfant de 10 ou 11 ans de savoir que la sainte hostie renferme, sous ses apparences, Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Or, voilà tout ce qu'il est nécessaire de savoir. Naturellement, cette science devra ensuite se développer avec l'âge. Nous n'entendons nullement diminuer l'étude et la connaissance de la doctrine chrétienne, tout au contraire. Et nous devons même compter, dans ce but aussi, sur la grâce qu'apporte avec lui le sacrement de nos autels.

« Oui, c'est un changement de point de vue dans la pratique courante, même un gros changement. Oui, je comprends qu'il va y avoir, pendant quelque temps, un véritable désarroi. Mais on s'y mettra vite, surtout dans votre chère France, et, bientôt, cette trace de jansénisme aura disparu, elle aussi ; on aura pris une pratique plus conforme à la doctrine catholique, et, s'il en est ainsi, qui pourra se plaindre, sinon l'esprit du mal ?

« Peut-être que, actuellement, beaucoup de très braves gens feraient plus fréquemment la communion et seraient encore meilleurs, si on les avait habitués de très bonne heure à se nourrir du Pain des forts.

« — Oui, Eminence, tous nos bons chrétiens le comprendront : à l'heure où s'annoncent pour l'Eglise des jours de plus en plus mauvais, Rome nous ramène de plus en plus aux pratiques simples et fortes des premiers temps, des âges de persécutions. C'est un nouveau bienfait dont l'Eglise, l'Eglise de France en particulier, sera reconnaissante à Pie X et à ceux qui ont élaboré avec tant de science théologique et d'esprit de foi ce Décret, cet autre Décret libérateur. »

L'arbitrage du Saint-Père

L'Osservatore Romano donne des détails sur la sentence rendue par le tribunal d'arbitrage entre le Pérou et le Brésil, qui clôtura ses sessions le 30 juin dernier.

Le tribunal était présidé par Mgr Bavona, nonce apostolique au Brésil. Il s'agissait de répartir des indemnités dans les provinces limitrophes de deux Etats.

Les deux gouvernements ont exprimé leur reconnaissance au nonce, auquel ils attribuent l'heureuse issue de l'arbitrage et ils ont envoyé des télégrammes de remerciements au Pape.

Cette affaire montre l'utilité de l'arbitrage, qui est un puissant et efficace moyen de pacification entre les hommes, en même temps qu'apparaît le rôle prééminent que le Saint-Siège est appelé à jouer dans cette institution des arbitrages internationaux, qui est une œuvre capitale de justice et de contrôle.

Dans le Congo belge

Le Saint-Père, sur la proposition de la Sacrée Congrégation de la Propagande, a daigné ériger la nouvelle Préfecture du Katanga dans le Congo Belge.

L'administration de la Préfecture a été confiée à la Congrégation des Bénédictins de la province de Belgique. Le nouveau Préfet apostolique est le R. P. D. Jean de Hemptinne, moine de l'abbaye de Saint-André, à Bruges.

Bibliographie

— LE LIVRE DE PIÉTÉ DE LA JEUNE FILLE, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*; ouvrage honoré de plusieurs Brefs de Sa Sainteté. Nouvelle édition illustrée de 918 pages.

Œuvre d'art originale de Paul Avril, gravure de Panne-maker.

SPLENDIDE ET UTILE CADEAU POUR TOUTE JEUNE FILLE.

Adresser mandat-poste ou billets de banques à Aubanel Frères, imprimeurs de N. S. P. le Pape, à Avignon (France). — Expédition par le retour du courrier.

Gratis et franco Catalogue général.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

Fabricant de cierges, bougies, chandelles.

Importateur de vins de messe

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.

Téléphone—Bell 91.

“ *National 169.*”

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien Atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.